

M. Darveau, furent solennellement transportés à l'endroit qui leur avait été préparé.

En 1854 arrivée du R. P. Grandin, nommé évêque de Satala et coadjuteur de St-Boniface en 1858, et sacré évêque à Marseille le 30 novembre 1859 par Mgr De Mazenod. Cette même année aussi arrivait, comme catéchiste, le Frère Bows. En 1855 arrivait encore le R. P. Lestanc, actuellement chargé de la direction du collège.

En 1857 arrivée des RR. PP. Eynard, Clut, Lefloch, Frain et M. Gascon, depuis lors membre de la Congrégation de Marie Immaculée, ainsi que les Frères Sallaz et Perréard. Le R. P. Frain a été envoyé en Canada au mois de juin 1861. En 1858 arrivée des Pères Mestre et Moulin. En 1860 arrivée des RR. PP. Caër et Séguin, des Frères Boisramée et Jean, de Messieurs Oram, ecclésiastique, et Gasté, prêtre, et depuis membre de la Congrégation de Marie Immaculée; ainsi que le R. P. Simonet actuellement chargé des missions sauvages des environs de la Colonie, le Fort-Alexandre, le Lac Manitoba et la Baie des Canards où il a déjà passé deux hivers.

En 1861 arrivée des RR. PP. Richer et André, depuis lors chargé de la mission de St-Joseph, sur le territoire des Etats-Unis. En 1862 arrivée des RR. PP. Pétitot et Grouard, encore novice, et de MM. Ritchot, depuis lors curé de St-Norbert, et Hospice Germain, compagnon du P. André à St-Joseph. M. Oram est retourné aux Etats-Unis depuis l'été dernier.

Enfin, dans le courant de l'hiver que nous terminons, Mgr Taché a reçu les Bulles qui, après la demande qu'il en avait faite à Rome, divise le diocèse de St-Boniface, en érigeant en Vicariat Apostolique les districts d'Athabaska et de la rivière Mac-Kenzie, que le Souverain Pontife a daigné confier à la sollicitude du R. P. Faraud, après l'avoir élevé à la dignité épiscopale sous le nom de d'Evêque d'Anemours *in partibus infidelium*. Avant cette division, voici quelles étaient les limites du diocèse de St-Boniface: au sud, le 49^{ème} degré de latitude septentrionale; à l'ouest, les Montagnes-Rochueuses; au nord, la mer Glaciale et la baie d'Hudson; à l'est, la hauteur des terres qui sépare les eaux qui coulent vers la baie James et le lac Supérieur, de celles qui coulent vers la baie d'Hudson.

A l'exception de la colonie d'Assiniboia, le diocèse de St-Boniface est habité par des Sauvages, qui peuvent être classés en cinq grandes familles ou races, auxquelles se rattachent dix-huit tribus, vivant dans les limites de ce diocèse. Ces cinq grandes familles ou races sont: 1^o les Esquimaux, 2^o les Chipweyân ou Montagnais du Nord, 3^o les Algonquins, 4^o les Assiniboïnes, 5^o les Pieds-Noirs.

Comme on a pu le voir par les notes qui précèdent, depuis l'année 1818 jusqu'à ce jour, la religion catholique a fait de grands et rapides progrès dans cette partie des possessions britanniques. Pour